



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-008 EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-108 du 19 décembre 2024, actant la sollicitation des organismes publics et privés à hauteur de 80% du montant HT des dépenses subventionnables pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Nativité et de son clocher,

Considérant que la Fondation du Patrimoine, organisme privé à but non lucratif, participe au financement des travaux, dans le cadre du loto du patrimoine, à hauteur de 50 000€, une convention doit être signée actant le montant, la communication autour du projet ainsi que la durée maximale de la convention (3 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le versement d'une aide financière de 50 000€ pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher, dans le cadre du loto du patrimoine.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

